



je me fais enfumer chez moi. Mon voisin fumeur et moi partageons le même conduit.

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 29 janvier 2011

Bonjour,

Je me fais enfumer chez moi. Mon voisin fumeur et moi partageons le même conduit.

J'ai des probs de respiration, d'allergie à cause de cela. Ni mon proprio, ni mon voisin ne veulent rien faire.

Que puis-je faire alors que logement date de la fin du 19e. je m'inquiète surtout pour ma santé. Je suis allée voir un avocat, il m'a dit que rien n'oblige le proprio a faire des travaux pour ça.

Réponse :

Le bailleur a l'obligation « d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et (...) de le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle (...) » ainsi que celle « d'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et d'y faire toutes les réparations, autres que locatives, nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués » (article 6 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989).

Cependant, l'interdiction de fumer, dont les conditions sont prévues à l'article [R. 3511-1 du code de la santé publique](#), ne s'applique pas dans les lieux d'habitation privée. De plus toute relation de voisinage est de nature à causer des troubles, qui, s'ils ne dépassent pas les limites de l'acceptable, doivent être soufferts sans recours possible. Mais lorsque ces troubles deviennent anormaux, son auteur doit en répondre. Il revient [au juge d'apprécier l'anormalité du trouble](#), en fonction de la crédibilité des preuves offertes. Si l'anormalité du trouble est établie, son auteur pourra être condamné à faire cesser les nuisances et à payer des dommages-intérêts pour le préjudice subi.

Pour espérer obtenir une décision favorable du juge, il faudrait que vous puissiez [prouver](#) que le tabagisme de ce voisin crée un trouble de voisinage excessif ou anormal. L'attestation du médecin sera une preuve supplémentaire.

Ces preuves seront nécessaires si, avant de saisir le juge, vous souhaitez confier ce litige au [Conciliateur de justice](#). Inspirez-vous des conseils donnés par le site officiel service public dans sa fiche [Nuisances olfactives](#)